

le 4 novembre 2009

GRANDE BRADERIE MUNICIPALE

Les services publics ont vocation à répondre le mieux possible aux attentes et besoins de la population et donc à l'intérêt général. Les services publics sont des outils de solidarité, de citoyenneté et de cohésion sociale. Ils doivent être exemplaires en matière sociale, environnementale et dans la lutte pour l'égalité professionnelle hommes/femmes et contre toutes les discriminations.

Ils ont comme objectif de mettre en œuvre des droits fondamentaux et constitutionnels (Éducation, logement, santé, emploi, Eau...) La qualité du service repose sur des fondements essentiels :

- Égalité d'accès et de traitement des citoyens
- Continuité (fonctionnement permanent du service public)
- Adaptabilité (qui permet d'ajuster le contenu du service public avec le progrès technologique et l'évolution des besoins des usagers).

L'emploi public qualifié et statutaire est une garantie d'indépendance des fonctionnaires contre les pressions économiques et politiques pour servir l'intérêt général, c'est-à-dire **la population**.

Madame le Maire et son équipe ne peuvent ignorer ses principes fondamentaux. Cependant au fil du mandat ils bradent et bafouent toutes ces règles, en commençant par nos règles statutaires. Après avoir écrit à chaque agent pour annoncer la suppression des quotas en matière de promotion, Mme le Maire fait marche arrière. Effectivement, par le biais de réunions, Mme le Maire a tenté de faire valider par les organisations syndicales la mise en place de nouveaux critères. Les raisons de ces nouvelles données ne nous ont pas été clairement définies. Nous voyons là, d'une part, une tentative de diviser les agents des différentes catégories et des différentes filières à travers des positions inéquitables, d'autre part, un moyen de faire des économies. Nous n'accepterons ni un système d'avancement de grade et de promotions interne opaque et faisant la part belle aux clientélismes, ni de pendre part à des discussions qui tendraient à remettre le statut en question : tout agent quelles que soient sa catégorie et sa filière, doit pouvoir bénéficier des promotions relatives à son cadre d'emploi. De plus, dans le domaine des C.A.P nous n'émettons qu'un avis. Mme le Maire devra prendre ses responsabilités !!! Nous constatons une fois de plus que Mme le Maire n'assume pas ses obligations. De plus elle ne tient pas ses promesses, en Juin dernier, elle s'était engagée à répondre rapidement au recours gracieux des collègues des crèches Mialaret et Gonzague quant à leur demande d'attribution de la NBI accueil. Depuis juillet, date à laquelle les recours gracieux ont été envoyés, les collègues sont sans réponse. A la même époque elle s'était engagée à réunir les organisations syndicales afin d'établir un échéancier 2010 / 2014 pour une revalorisation pluriannuelle du régime indemnitaire. **Mme le Maire quelle revalorisation pour les agents au 1er janvier 2010 ?**

Depuis des années la CGT demande en vain à la municipalité qu'elle définisse clairement et de manière générale ces orientations politiques. En ce qui concerne le personnel on nous parle d'effectifs et de moyens constants, or, depuis des années une centaine d'emploi sont vacants au tableau des effectifs. Mme le Maire semble déjà avoir mis en place la politique de Sarkozy à savoir le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux. La réorganisation de 2002 a désormais montrée ses limites en terme d'efficacité. La CGT demande à Madame le Maire d'engager sans tarder une réorganisation des services cohérente et en lien avec les besoins des services et de la collectivité. Mme le Maire en augmentant le nombre d'adjoint augmente d'autant les sollicitations et cela avec des moyens humains décroissants. Trop de service aujourd'hui se voit contraint de travailler en sous effectif, au mieux à flux tendu, cela n'est pas sans conséquences sur les conditions de travail devenues désastreuses pour les agents. Aucun secteur n'est épargné, Espaces Verts, C.T.B, Voirie, Garage, Police Municipale, la cuisine centrale, le secteur petite enfance ou Mme le maire continue de s'appuyer sur des états contractuels faux pour faire fonctionner ces structures.

Ces états laissent entendre que l'ensemble des personnes à temps partiel est remplacé, or dans de nombreuses crèches, les collègues travaillent à deux là où elles devraient être trois, voire parfois quatre. Les arrêts maladie et congés ne sont plus remplacés que de façon exceptionnelle et avec parcimonie. Depuis des années, la CGT dénonce les conditions de travail du secteur petite enfance et les conséquences sur les enfants et leur famille, mais Mme le Maire ne semble pas être préoccupée par ce jeune public.

La CGT réaffirme ses orientations fondamentales sur ce dossier portant sur :

- l'ouverture des réelles négociations et non de seules discussions.
- l'urgence d'un plan de titularisation qui nécessite, pour résorber l'emploi précaire, l'arrêt immédiat du recours abusif à l'emploi contractuel.
- l'accès à des formations professionnelles et qualifiantes pour tous dans la perspective d'intégration dans les emplois adéquats.
- de nouvelles conditions de reclassement assurant mieux la transférabilité et la portabilité des parcours professionnels.

Pour la CGT, il ne serait être question de faire l'impasse d'un plan de titularisation massive, seule décision politique qui mette fin à des contrats qui perdurent depuis parfois plusieurs années. Face au renouvellement sans fin du nombre toujours aussi massif d'emplois précaires, la CGT exige que des mesures durables mettent fin à cette situation inacceptable. Notre organisation reste fortement attachée aux principes des emplois de fonctionnaires, garant de son efficacité et de la qualité de ses missions.

Un nouveau plan de formation devrait enfin voir le jour dans quelques mois. La encore, les attentes de la CGT par rapport à ce nouveau projet seront clairement définies lors de la réunion de présentation :

- Des fiches de recensement individuelles afin de permettre une entière implication de l'agent dans ce processus de formation. Nous ne voulons pas que les besoins exprimés par les chefs de service priment sur les demandes des agents.
- Des réunions d'information pour tous les agents dans tous les services.
- Des catalogues de formation CNFPT dans tous les services et sans aucune sélection faite au préalable par les chefs de service.
- La possibilité de remise à niveau pour les agents souhaitant préparer un concours.
- Le droit pour chacun de se rendre sur son temps de travail au service formation.

Espérons que, le maire ne bradera pas ce projet.

Comme beaucoup, nous avons suivi dans la presse le « feuilleton » du C.C.A.S et de l'aide sociale, « Il n'y a pas de fumée sans feu », comme pour la plupart des dossiers les élus par leur manque de communication, l'absence de transparence et de dialogue avec les organisations syndicales laissent s'instaurer un climat de suspicion. Nous craignons que ce projet émane du directeur du CCAS et que cela prouve encore une fois de plus que celui-ci n'est pas à une entorse près à la notion de service public. Quant à la présidente du CCAS, nous verrions là la démission d'une notable privilégiée face à ses obligations vis à vis des plus démunis.

Pour la CGT, il est hors de question que la solidarité financée par les contribuables de Charleville – Mézières ne soit pas confiée aux agents qualifiés du CCAS.

Il serait inacceptable que cette solidarité soit gérée en sous-traitance par quelque association caritative que ce soit, confessionnelle ou pas.

5, rue de l'église 08000 Charleville – Mézières

Tél : 03 24 59 05 03 / 06 37 34 71 36

Télécopie : 03 24 56 22 81

[Courriel : CGTcommunaux.charlevillemezieres@wanadoo.fr](mailto:CGTcommunaux.charlevillemezieres@wanadoo.fr)